

VILLE  
DE  
PAMBIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS MUNICIPALES**

**N° : 22-160/MM/SL**

**DEPOT  
D'UNE DECLARATION  
PREALABLE**

**POSE D'UN PORTAIL  
PLACE DE LA  
REPUBLIQUE**

Le Maire de la Commune de PAMBIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 susvisé,

Vu l'alinéa numéro 21 de la délibération du 03 juillet 2020 déléguant à Madame le Maire la mission de procéder, sur l'ensemble de son territoire et quelle que soit la nature de l'opération, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,

Vu le projet de la Commune de Pamiers de poser un portail entre les 15 et 16 place de la République,

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver le dépôt de la déclaration préalable relative au projet de pose d'un portail entre les 15 et 16 place de la République,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur Alain ROCHET, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer et à déposer, au nom et pour le compte de la mairie de Pamiers la déclaration préalable.

**Article 3 :** La présente est inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Fait en l'Hôtel de Ville, le quinze décembre deux mille vingt deux.

Pour extrait conforme au Registre.

Le Maire,  
Frédérique THIENNOT.



Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire du présent acte  
après transmission en Préfecture le  
après publication le 28/12/2022